

BILAN DES SUITES

**données par LMCU aux travaux du Conseil de développement
sur le thème**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2002 – 2010

*Rapport adopté en séance plénière du Conseil de développement
de Lille métropole le 2 février 2012*

*en présence de Michel-François Delannoy, Premier Vice-Président de LMCU
en charge du développement économique, élu de référence pour le Conseil de développement*



Rapport de la commission des suites sur le thème du développement économique

Bilan 2002-2011

I. La Commission des suites,

Rappel du contexte de sa mise en place, de son rôle et ses objectifs, des premiers travaux réalisés

II. Méthodologie de travail sur le thème du développement économique

1. Rétrospective des travaux du Conseil de développement de 2002 à 2010 sur le développement économique (dont contributions* et organisation d'événements)
2. Rétrospective des principales délibérations-cadre de LMCU de 2002 à 2011 en lien avec le développement économique
3. Mise en perspective des travaux du Conseil et de la politique communautaire en matière de développement économique
4. Méthode de travail de la commission pour le thème du développement économique
 - Eléments de contexte
 - Mise en place d'une méthode de travail ad hoc
 - Interactions avec l'exécutif et les services de LMCU

III. Analyses de la Commission des suites sur le thème du développement économique

Convictions du Conseil de développement / Questionnements de la Commission des suites / Suites données par LMCU aux contributions et questionnements / Propositions pour le groupe de travail développement économique

1. Sur le Sens donné au développement économique
2. Sur l'Innovation
3. Sur l'Entrepreneuriat
4. Sur l'Emploi
5. Sur l'Economie transfrontalière et à l'échelle eurométropolitaine
6. Sur la Gouvernance

IV. Annexes

1. Synthèse du déroulé et du calendrier de travail
2. Echanges de courriers pour le lancement des travaux de la Commission des suites
3. Liste des participants à la Commission des suites
4. Contributions individuelles de membres
5. Grille d'analyse mise au point par la Commission des suites
6. Eléments de réponse aux questionnements de la Commission des suites transmis par LMCU

I - La Commission des suites

Rappel du contexte de sa mise en place, de son rôle et ses objectifs, des premiers travaux réalisés

Contexte

En 2009, après plus de 7 années de fonctionnement, le Conseil de développement a installé sa COMMISSION DES SUITES afin de connaître plus finement les suites données à ses travaux (avis, contributions, préconisations, événements, outils,...).

La création de la COMMISSION DES SUITES répond à **plusieurs objectifs notamment déterminés lors de l'évaluation du Conseil conduite en 2007.**

< Elle vise à identifier nettement la plus-value du Conseil, que ce soit du point de vue des membres du Conseil lui-même que celui des élus et des techniciens de LMCU.

< Elle doit en outre permettre plus de dialogue avec les élus communautaires dans le souci de comprendre comment les travaux du Conseil ont été utilisés, mais aussi de faire évoluer dans le temps les avis du Conseil (être dans l'apport continu).

Les relations entre LMCU et son Conseil de développement sont structurées :

- dans le cadre du règlement intérieur du Conseil de développement
- et depuis décembre 2009 par la mise en place d'un cadre de coopération adopté entre les deux parties

Le Conseil de développement bénéficie d'une équipe technique intégrée à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole. Cette situation permet l'exercice d'une participation citoyenne dans une bonne distance avec les élus et avec les services de LMCU.

Par ailleurs, un élu de référence est identifié pour le Conseil de développement. Actuellement, il s'agit de Michel-François Delannoy, 1^{er} Vice-Président de LMCU. Le fait que le Conseil de développement puisse bénéficier d'un élu référent qui soit dans une gouvernance à un bon niveau de l'exécutif de LMCU est un atout dans ce dialogue LMCU-Conseil de développement.

La COMMISSION DES SUITES est un des outils complémentaires de ce dialogue entre le Conseil de développement, l'exécutif et les services de Lille Métropole Communauté urbaine (qui est d'ailleurs inscrite dans le cadre du règlement intérieur du Conseil de développement).

Mission

La COMMISSION DES SUITES étudie les suites données par **LMCU et autres partenaires**, aux avis, propositions et préconisations émis antérieurement par le Conseil de développement.

Elle identifie également les suites données (poursuite de financements, implication réelle des élus, des techniciens, appropriation du projet, ...) à tous les projets initiés par le Conseil de développement (ex : Forum emploi, Route du Louvre, Journées de l'engagement, guide du logement, Charte d'immersion, ...).

Elle reçoit l'information nécessaire à la constitution des dossiers, auditionne les élus, fait rapport au Président pour chacun des avis examinés.

Elle a pour mission uniquement d'examiner ce que sont devenues les propositions du Conseil de développement dans l'action communautaire et ce, afin d'améliorer dans l'avenir, l'articulation entre la dimension consultative de la démocratie participative et la dimension décisionnelle de la démocratie représentative. Elle n'a en aucun cas la mission d'évaluer les actions de LMCU ou les choix de politiques publiques de LMCU.

Objectifs

- Evaluer avec pertinence, **le devenir** (ou le non devenir) des avis, propositions, préconisations, par leur prise en compte dans la politique communautaire et la mise en place de coopérations partenariales spécifiques ;
- Identifier et analyser (ou faire analyser) **l'impact** des préconisations dès lors qu'elles sont mises en œuvre ;
- Mettre en lumière les **éléments transférables** qui méritent d'être diffusés vers d'autres territoires ;
- Faire du « temps » un atout spécifique du Conseil de développement pour **enrichir et actualiser les propositions** accompagnant ainsi les évolutions sur des thèmes prioritaires permanents ; ou vers des groupes de travail

Choix des thèmes

Les sujets sont choisis en fonction des travaux passés du Conseil et en fonction de la pertinence notamment temporelle dans la mesure où les politiques évoluent, des compétences nouvelles sont prises par LMCU et le territoire, singulier et complexe est en constante mutation (compétences, législation, aires géographiques, supports institutionnels (Aire métropolitaine, Eurométropole, apports de la société civile, ...).

C'est le Bureau qui définit l'ordre des sujets traités par la COMMISSION DES SUITES, sachant qu'un **thème étudié** peut correspondre à **plusieurs étapes, plusieurs avis, plusieurs productions de natures différentes, sur plusieurs années** ; dans ce cadre, la COMMISSION DES SUITES peut être amenée à travailler avec plusieurs élus (plusieurs thèmes et/ou différents mandats).

Les premiers travaux de la COMMISSION DES SUITES ont été dédiés à **la thématique habitat**. Elaboré en 2010, le rapport « Bilan des suites données par LMCU aux travaux du Conseil de développement sur le thème HABITAT 2002 – 2010 » a été adopté en séance plénière du Conseil de développement de Lille métropole le 16 décembre 2010 en présence d'Henri Ségard, alors Premier Vice-président de LMCU en charge de la Gouvernance et élu référent pour le Conseil de développement.

Pour la poursuite des travaux de la COMMISSION DES SUITES, le Bureau du Conseil de développement a choisi le thème du développement économique.

En tenant compte

- du bilan et des préconisations en termes de méthodologie issus de l'élaboration des premiers travaux sur le thème de l'habitat,
- de la spécificité de la thématique du développement économique,

la COMMISSION DES SUITES a proposé une méthode ad hoc qui fait évoluer, non pas ses principes, mais ses modalités de fonctionnement.

II. Travaux de la commission des suites liés au thème du développement économique

II.1 Rétrospective des travaux du Conseil de développement de 2002 à 2011 sur le développement économique (dont **contributions*** et **organisation d'événements**)

Phase 1 : 2002-2004

- Rapport de la Commission « Vision et Attractivité de la Métropole » - mai 2004 – 3 tomes
- Rencontre sur l'attractivité de la métropole, Lille Grand Palais, 2004
- Rapport de la Commission « Développement transfrontalier » - mars 2004 (saisine)

Les travaux sur l'attractivité ont encouragé le Conseil de développement à développer ses réflexions et contributions en partenariat avec les territoires voisins (en France et en Belgique)

Phase 2 : 2005-2009

- Charte de coopération avec la société civile belge - avril 2005
- Mise en place du premier forum de l'emploi transfrontalier - 2005
- Rencontre avec de jeunes québécois, belges et français autour de la culture d'entreprendre (déc.2005)
- Préconisations des jeunes pour susciter l'envie d'entreprendre (mars 2006).
- Contribution citoyenne au projet de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille en collaboration avec le Bassin minier et l'Arrageois - 2006 (tome 1) et 2007 (tome 2)
- Rapport de la commission recherche et innovation (cahier) - 2007
- Appui au dossier campus Grand Lille

Les travaux sur le développement économique du Conseil de développement se sont organisés dans le cadre d'auto-saisines, et en tenant compte du besoin d'élargissement des réflexions aux territoires voisins

Phase 3 : 2009-2011 (juillet)

- Réflexion préliminaire du Conseil de développement au Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) février 2009 (saisine)
- Avis du Conseil de développement sur le projet de délibération-cadre « PMDE » - mai 2009 (saisine)
- Contribution du groupe de travail mixte aux réflexions de LMCU sur l'emploi et l'insertion par l'économie - octobre 2009 (auto-saisine en réponse à la saisine sur le PMDE/développement économique)
- Contribution au Grand débat dvt durable : « 10 propositions à LMCU pour un développement durable » - novembre 2009
- Contribution du Conseil « construire l'espace eurométropolitain d'enseignement supérieur et de recherche à Lille pour une plus grande attractivité et par une nouvelle gouvernance universitaire » - décembre 2009 (auto-saisine en réponse à la saisine sur les enjeux du PMDE comprenant un volet relatif aux Universités)
- Avis sur la délibération-cadre dvt durable de LMCU – mars 2010
- Contribution au développement économique de la métropole « économie sociale et solidaire (ESS) : un levier de développement territorial pour la métropole » - novembre 2010 (saisine rencontrant l'auto-saisine)
- Mise en place d'un Groupe de travail « inter syndicats » dans le cadre du Conseil de gouvernance du PMDE
- Représentation du CDvt au sein du Conseil de Gouvernance (D Paris, JP Guillon, JP Nacry + pilotes GT « inter-syndicats »)
- Réunions de valorisation des laboratoires d'excellence dits « pépites » 2011
- Contribution sur l'aménagement numérique au service des habitants - juillet 2011 (saisine)

Avec la mise en place du PMDE, les contributions du Conseil de développement se sont essentiellement effectuées sous forme de saisine en réponse aux questions posées par LMCU (ou en rejoignant l'auto-saisine antérieure)

***NB : toutes les contributions mentionnées ci-dessus sont disponible en ligne sur le site : conseildeveloppement.lillemetropole.fr (attention pas de www) / voir rubrique "publications", classement par année**

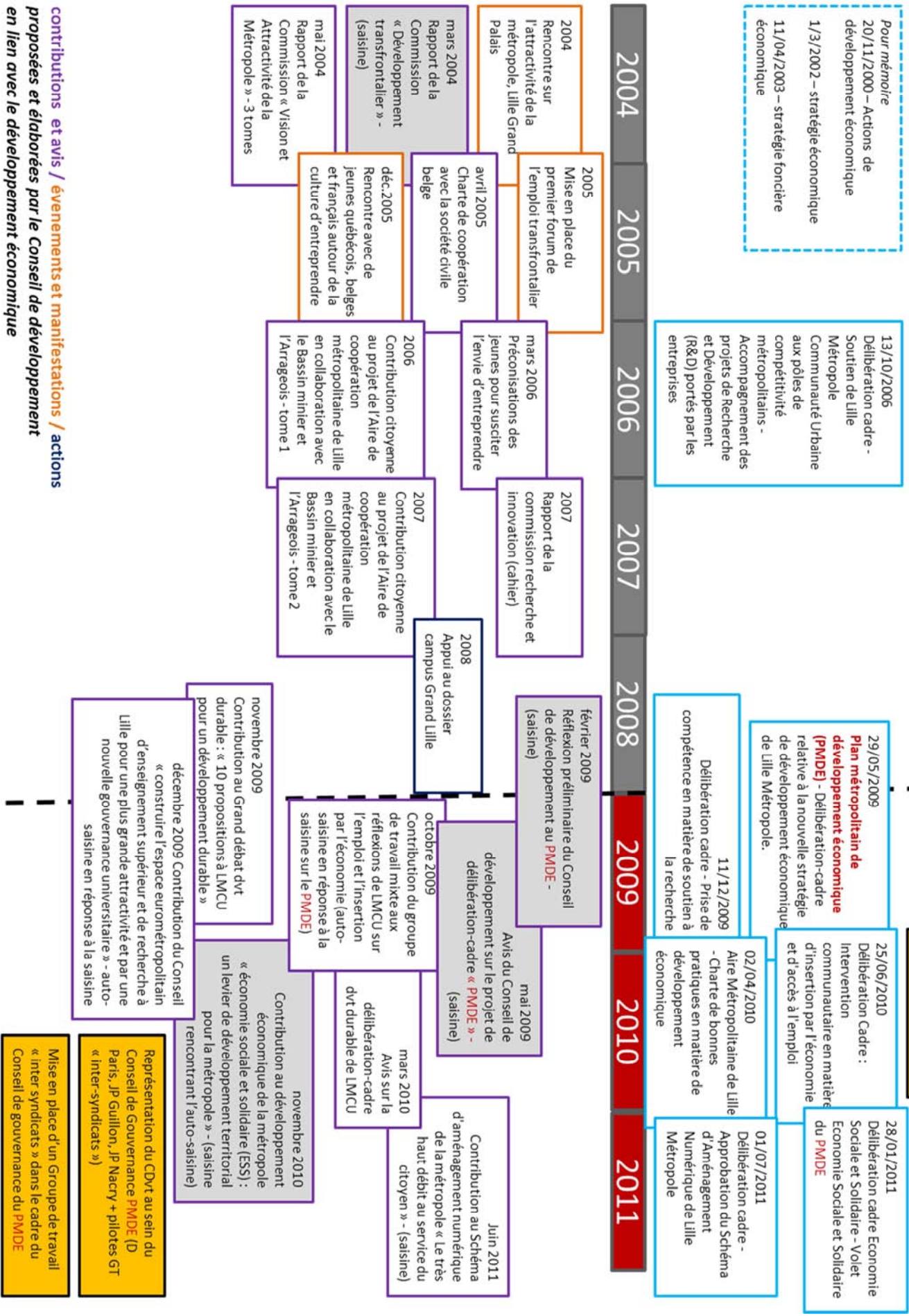
II.2 Rétrospective des principales délibérations-cadre de LMCU de 2002 à 2011 en lien avec le développement économique

N° délibération	Titre	Conseil de communauté du
2 C	Actions de développement économique	20/11/2000
02 C 8	Stratégie économique	1/3/2002
03 C 83	Stratégie foncière économique	11/04/2003
05 C 0697	Stratégie foncière de la communauté	16/12/2005
06 C 0480	Délibération cadre - Soutien de Lille Métropole Communauté Urbaine aux pôles de compétitivité métropolitains - Accompagnement des projets de Recherche et Développement (R&D) portés par les entreprises	13/10/2006
09 C 0181	Plan métropolitain de développement économique (PMDE) - Délibération-cadre relative à la nouvelle stratégie de développement économique de Lille Métropole.	29/05/2009
09 C 0740	Délibération cadre - Prise de compétence en matière de soutien à la recherche	11/12/2009
10 C 0132	Aire Métropolitaine de Lille - Charte de bonnes pratiques en matière de développement économique	02/04/2010
10 C 0453	Délibération Cadre : Intervention communautaire en matière d'insertion par l'économie et d'accès à l'emploi	25/06/2010
11 C 0001	<i>Délibération cadre Economie Sociale et Solidaire - Volet Economie Social et Solidaire du Plan Métropolitain de Développement Economique</i>	28/01/2011
11 C 0245	<i>Délibération cadre - Approbation du Schéma d'Aménagement Numérique de Lille Métropole</i>	01/07/2011

II. 3 Mise en perspective des travaux du Conseil de développement et de la politique communautaire en matière de développement économique

Voir schéma ci-après

principales délibérations-cadre de LMCU en lien avec le développement économique



contributions et avis / événements et manifestations / actions proposées et élaborées par le Conseil de développement en lien avec le développement économique



II.3 Méthode de travail de la commission pour le thème du développement économique

► Eléments de contexte

< Les rétrospectives des travaux du Conseil de développement et des délibérations-cadres de LMCU le confirment, le Conseil irrigue le débat mais il n'y a **pas d'homothétie entre ses travaux et les décisions politiques** de Lille Métropole Communauté Urbaine.

< Les réflexions et décisions politiques communautaires sur le développement économique sont structurées par **le Plan Métropolitain pour le Développement Economique** (PMDE). La mise en place du PMDE a de fait eu un impact majeur sur la nature des contributions du Conseil de développement (une majorité de contributions en réponse à des saisines sur des problématiques de développement économique plus ciblées.)

< Les travaux de la Commission des suites sont bordés dans le temps (conduits à un instant T) et ont concerné les contributions pour lesquels une prise de recul est possible. **Ils n'ont donc pas intégré les dernières contributions élaborées en 2010 et 2011** (telles que les contributions relatives à l'économie sociale et solidaire, l'aménagement numérique, les parcs d'activités du XXI^e siècle...).

< Ces travaux de la Commission ont en conséquence principalement porté sur **les contributions du Conseil en lien avec le Plan métropolitain de développement économique** (PMDE) tel qu'il a été précisé par la délibération-cadre relative à la nouvelle stratégie de développement économique de Lille Métropole en mai 2009.

< Néanmoins, la Commission des suites a bien conscience que le PMDE est un **processus itératif qui se poursuit et évolue dans le temps**. Ainsi, dans le cadre de son animation, des instances de gouvernance et des temps de débats sont mis en place. Le Conseil de développement y est notamment partie prenante : il participe au Conseil de gouvernance et est intervenu lors de la réunion de plénière du PMDE du 27 octobre 2011. Par ailleurs, les documents du PMDE, bilan 2009-2011 et perspectives 2011-2014, diffusés à l'occasion de cette réunion de plénière illustre l'aspect évolutif du Plan.

Quelques remarques générales au sujet des documents analysés

La délibération-cadre du PMDE un document stratégique (consensuel) qui est/sera complété (au fur et à mesure) par des délibérations thématiques plus opérationnelles. D'une durée de 3 ans (2008-2011), la vocation première du document n'est pas d'avoir une vision à long terme.

De plus, que ce soit pour le PMDE ou les contributions du Conseil de développement, ces documents datent d'au moins 2/3 ans. Le contexte a évolué, et des points/aspects seraient sans doute plus développés aujourd'hui.

Les contributions du Conseil de développement relatives au développement économique sont particulièrement nombreuses et variées. C'est une richesse mais cela peut également contribuer à un manque de lisibilité de ces avis auprès des élus. Par ailleurs, des leviers pour le développement économique sont mis en évidence dans les contributions du Conseil de façon sectorisée sans évoquer dans quelle mesure ils seraient compatibles les uns avec les autres.

► Mise en place d'une méthode de travail ad hoc

En lien avec

- le grand nombre de contributions du conseil et de délibérations de LMCU relatives au développement économique,
- le rôle central du PMDE depuis 2009 dans les réflexions et décisions politiques communautaires

et compte tenu de la composition de la Commission des suites, de ses centres d'intérêt, de son expertise d'usage,

→ les membres de la commission des suites ont mis en place une **méthode d'analyse ad hoc**.

Il s'agit par cette méthode de faire ressortir les points saillants de questionnements :

- qui **réinterrogent les propres contributions du Conseil** et **donnent des pistes de réflexions** à mener ensuite,
- que la commission des suites **souhaite pouvoir poser aux élus et services de LMCU**.

Pour ce faire, la commission s'est principalement appuyée sur une grille d'analyse réalisée à partir des **domaines dont le Conseil de développement considère qu'ils sont essentiels à prendre en compte pour le développement de la métropole lilloise** (cf. Avis du Conseil de développement sur le projet de délibération-cadre « PMDE »), d'une part, et des **5 exigences identifiées par Lille Métropole Communauté urbaine et la Région Nord-Pas de Calais pour leurs interventions collectives** dans le cadre du PMDE, d'autre part.

NB : Les questionnements identifiés ne sont pas exhaustifs, ni centrés sur les dispositifs et les process. Ils sont bien en lien avec « **l'expertise citoyenne et d'usage** » des membres du Conseil de développement.

► **Les interactions des travaux avec l'exécutif et les services de LMCU**

Au moment du lancement des travaux de la Commission des suites sur le thème du développement économique, le Conseil de développement a été alerté sur la démarche d'évaluation interne menée par les services communautaires (et notamment le service de développement économique) suite à une demande de l'exécutif de LMCU. Le calendrier de travail de la commission a donc été contraint afin de permettre une articulation dans le temps de ces deux démarches (*Voir synthèse du déroulé et du calendrier de travail en Annexe*).

Le périmètre de l'évaluation de cette mission d'évaluation interne (MIE) décidée par les élus a notamment concerné :

- Plusieurs délibérations dont celle sur les Actions de développement économique 2 C (20/11/2000), sur la stratégie économique 02 C 8 (1/3/2002), sur la stratégie foncière économique 03 C 83 (11/04/2003), sur la Stratégie foncière de la communauté 05 C 0697 (16/12/2005), sur le soutien de LMCU aux pôles de compétitivité métropolitains.
- Plusieurs actions relatives à l'aide au développement et à l'innovation des entreprises, au Projet 1000 ha, à des sites d'excellence, à des pôles de compétitivité.

III. Analyses de la Commission des suites :

Convictions du Conseil de développement / Questionnements de la Commission des suites / Suites données par LMCU aux contributions et questionnements / Propositions pour le groupe de travail développement économique

La Commission des suites a analysé les travaux du Conseil de développement pour en ressortir les points saillants des convictions/propositions/projets qu'il a porté (et porte encore), a soulevé un certain nombre de questionnements sur le thème du développement économique, et a engagé un échange avec les services et les élus de LMCU concernés pour appréhender les suites qui ont été données aux contributions du Conseil. Au vu de ces échanges, la commission renseigne par son rapport les membres du Conseil de développement sur ce qui a été fait de ses travaux.

Sur la base de ces éléments, elle soumet par ailleurs des éléments de réflexions et de perspective au Conseil de développement et plus particulièrement au groupe de travail développement économique pour la poursuite de ces travaux. Elle n'est pas de fait une instance d'évaluation.

Les travaux de la Commission des suites présentés ci-après sont organisés en 6 grands champs :

- Le sens donné au développement économique
- L'innovation
- L'entrepreneuriat
- L'emploi
- L'économie transfrontalière et l'échelle eurométropolitaine
- La gouvernance

Pour chacun de ces champs, le rapport met en évidence :

1. Des avis et convictions du Conseil de développement tirés des contributions qui ont été analysées par la Commission des suites ;
2. Les questionnements issus de la grille d'analyse mise au point par la Commission des suites (cf. en annexe) ;
3. Les suites données par LMCU aux contributions du Conseil de développement et des éléments de réponse aux questionnements de la Commission des suites. Ces éléments s'appuient notamment sur les temps d'échanges avec les élus et services communautaires, dont la réunion avec M LEBAS le 10 janvier 2012 ;
4. Les réflexions et propositions de la Commission des suites pour le groupe de travail développement économique du Conseil de développement.

Convictions et avis du Conseil de développement

Lors de contributions précédentes, et notamment dans le cadre des *Réflexions préliminaires du Conseil de développement de Lille métropole à la construction participative du PMDE (26 février 2009)*, la question du sens avait été mise en évidence par le Conseil de développement comme un pré-requis essentiel :

« Le Conseil de développement suggère aux instances de décision de LMCU, notamment dans un contexte de crise mondiale, de remise en cause de certains fondements de l'économie mondiale, et ce faisant de changement de paradigme, de **donner de la perspective, de la finalité, du sens au projet de développement économique de la métropole** : Quel développement souhaite-t-on organiser ? Quelles ambitions ? Pour qui ? Quels moyens veut-on se donner ?

Il s'agit de donner un sens au développement pour créer des dynamiques, fédérer autour de projets, favoriser l'initiative, la créativité, l'innovation ; s'impliquer pour veiller, observer, analyser, anticiper, évaluer, développer intelligemment avec (une haute) valeur ajoutée. Ce développement doit être durable, c'est-à-dire viable, équitable et vivable pour l'Homme. »

La question du sens en amont de toute politique de développement économique semble en effet primordiale. Il s'agit en effet de répondre à la question du « pour quoi ? » en complément de celle du « pourquoi ? ». C'est le sens que l'on donne au développement économique qui guide les acteurs du territoire y compris au travers de l'outil PMDE.

Questionnements de la Commission des suites en lien avec la question du sens

1/ Le PMDE est l'outil de la politique de LMCU en matière de développement économique dans la métropole. Le premier PMDE (2009-2011) a prévu une gouvernance spécifique associant les acteurs concernés

>>> Comment est prévue l'élaboration de la 2e phase ?

>>> De quels outils se dote-t-on pour apprécier l'impact de l'action de LMCU en faveur du développement économique ? Quels nouveaux indicateurs de mesure de l'efficacité de sa politique économique (en plus des aspects financiers, fonciers, et de retour sur investissement) ?

>>> Quelle lisibilité a-t-on des perspectives de marchés visés par les acteurs du territoire métropolitain et comment LMCU souhaite-t-elle s'y impliquer ? Selon quelle échelle géographique (marchés locaux, internationaux, européens, etc.) ? Selon quelle typologie (marchés traditionnels, marchés nouveaux, tertiaire, etc.) ? Quelles coopération et synergie entre LMCU (et ses 85 communes) et les acteurs économiques publics et privés ?

2/ En outre, le territoire couvert par le PMDE est l'un des 22 territoires contractualisés dans le cadre du SRDE.

>>> Comment ces deux niveaux territoriaux sont-ils coordonnés ? A l'extrême, le PMDE est-il une « déclinaison » du SRDE ? et le SRDE est-il une « compilation » des PLDE ? : Comment le PMDE vient-il enrichir le SRDE pour la métropole lilloise et inversement ? Quelles sont les liens entre les différents niveaux de gouvernance et leurs impacts sur le territoire métropolitain ?

3/ La notion de capacité de financement public n'apparaît pas dans les documents (PMDE + contributions du Conseil) >>> Dans un contexte de crise financière, que va devenir l'ensemble des dispositifs mis en place en matière d'aide et d'accompagnement au développement économique ? Quelles priorités vont présider aux évolutions (maintien ? suppression ? modulation ? etc.) qui seront apportées à ces dispositifs ?

Suites données par LMCU aux contributions et éléments de réponse aux questionnements

1 ➤ Le document perspective 2011-2013 du PMDE, diffusé aux partenaires lors de la plénière du PMDE du 27 octobre 2011, présente les priorités affichées pour les trois années à venir :

- Le soutien aux entreprises ;
- Une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises ;
- Le soutien aux filières métropolitaines prioritaires en s'appuyant sur la recherche ;
- Un équilibre sectoriel et territorial renforcé ;
- Le développement économique au service du rayonnement et de l'attractivité du territoire.

2 ➤ Le PMDE est le volet métropolitain du SRDE. Néanmoins, il n'est pas seulement une déclinaison locale du SRDE. Il permet aussi d'aller plus loin sur des champs complémentaires et spécifiques (par exemple celui du développement de l'immobilier d'entreprises). Par ailleurs, il permet une meilleure articulation des politiques. Ainsi, pour l'octroi d'aides directes aux entreprises, il fallait auparavant un accord préalable de la Région. Depuis la mise en place d'une coordination opérationnelle dans le cadre du PMDE, l'instruction commune des dossiers d'aides permet plus de cohérence et de lisibilité.

Réflexions et propositions pour le groupe de travail développement économique

La question du sens à donner au PMDE et, de manière plus générale, aux politiques développées par LMCU en matière de développement économique a été largement abordée au cours des échanges de la Commission des suites. Elle est en effet essentielle, d'autant plus avec la période de crise que nous connaissons, et les mutations que nous vivons sur les plans économique, technologique, démographique, culturel,... Dans un cadre prospectif, il paraît indispensable de prendre le temps d'une réflexion collective sur le sens à donner aux suites du projet de développement économique de la métropole.

- Si le Conseil de développement est interpellé par LMCU dans le cadre du démarrage de la deuxième phase du PMDE (2011-2014), la Commission des suites souligne l'importance de mettre au cœur des réflexions la question du sens. Il semble en effet à la Commission des suites que la **phase 2 du PMDE doit permettre** :
- de bien déterminer le « nouveau » développement que nous souhaitons inventer ensemble et la « nouvelle » croissance que nous voulons promouvoir,
 - de consolider le travail important effectué par LMCU et les partenaires du programme (en particulier la CCI, les Chambres de Métiers et d'Agriculture) pour mieux coordonner sur le terrain, l'action publique et parapublique en matière de développement économique sur la métropole lilloise principalement en ce qui concerne les TPE et PME,
 - de mobiliser plus fortement, autour de ces principaux partenaires, les acteurs locaux (de l'économie, de l'emploi, de la formation...) pour favoriser l'initiative et développer une véritable culture de l'entrepreneuriat,
 - de poursuivre le développement d'outils de connaissance partagés autour de l'Observatoire partenarial de l'économie, en introduisant dans cette démarche de nouveaux indicateurs (humains, de qualité de vie, de développement durable) venant compléter les indicateurs classiques.

Convictions et avis du Conseil de développement

1/ Le **développement de la créativité et de l'innovation** (au sens large et pas seulement technologique) est un axe que le Conseil de développement a largement souligné dans ses différentes contributions. Il a souhaité que soit encouragé le développement de l'innovation sous toutes ses formes (commerciale, sociétale, humaine, sociale,...) (cf. *Réflexions préliminaires du Conseil de développement de Lille métropole à la construction participative du PMDE, 26 février 2009*),

2/ Le Conseil de développement avait proposé que puisse être mise en place une **autorité métropolitaine de l'innovation** (son objet étant de favoriser/soutenir une dynamique de l'innovation, faire de l'intelligence collective, mutualiser les initiatives...). (cf. *Réflexions préliminaires du Conseil de développement de Lille métropole à la construction participative du PMDE, 26 février 2009*),

3/ Le Conseil de développement a mené des réflexions concernant la recherche et a émis notamment plusieurs propositions (*Rapport de la commission recherche et innovation (cahier) – 2007*) :

- accélérer les mutations et le développement des PME-PMI en tirant parti des ressources de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- faciliter les mutations culturelles et structurelles dans l'espace transfrontalier (en suscitant par exemple des collaborations transfrontalières "recherche-industrie" etc.)
- renforcer les activités de recherche qui conditionnent l'avenir du territoire de la métropole,

Il a par ailleurs accompagné (en soutien) les réflexions de LMCU pour la prise de compétences recherche.

En outre, il a lancé une *série de réunion de valorisation des laboratoires d'excellence dits « pépites »*. Après 3 réunions au cours du 1er semestre 2011 (PC2A et LOA-8/03/11 ; MESHS-2/5/11 ; PRIM-10/06/11), il a été convenu que LMCU reprenne l'organisation de ces rencontres.

Questionnements de la Commission des suites

1 >>> Comment LMCU contribue-t-elle au développement de l'innovation (sociale et technologique) ? Quelle vision politique ? Comment intégrer le soutien à l'innovation sociale et sociétale (y compris financements d'Oséo) dans une politique de développement de l'innovation ? Comment soutenir concrètement, encourager et favoriser une telle dynamique au sein des petites et moyennes entreprises ? Quels nouveaux indicateurs métropolitains sont mis en place pour mesurer l'impact de ces innovations ? (quel rôle de l'Observatoire Partenarial de l'Economie ?)

2 >>> Quelle suite a été donnée à la proposition de création d'une autorité métropolitaine de l'innovation ? Comment cette réponse s'organise-t-elle plus précisément et concrètement ? A quelle échéance sera-t-elle mise en place ? Quel est le mode de gouvernance des acteurs ? Quelle prise en compte des PME et PMI dans cette structuration ? Quel lien est fait avec la réflexion sur les parcs d'activité du XXI^e siècle ? Y a-t-il une réflexion sur la dimension transfrontalière ?

3 >>> De quelle manière est reprise par LMCU la démarche de valorisation des laboratoires d'excellence ? Quelle est la place du Conseil de développement attendue par LMCU (diffusion de ce travail, mobilisation des réseaux, etc.) ?

Suites données par LMCU aux contributions et éléments de réponse aux questionnements

1 ➤ En matière de soutien à l'innovation technologique, beaucoup de réalisations ont vu le jour au sein de la métropole : il convient de souligner la mise en orbite et le développement d'Euratechnologies, la création du pôle image auquel a été donnée, dès le départ, une dimension transfrontalière.

Par ailleurs, LMCU développe des actions en faveur du soutien à l'innovation, tout d'abord au travers du soutien aux pôles de compétitivité, mais aussi désormais au travers d'Oséo, « banque de l'innovation » auprès des entreprises (dimension TIC notamment).

Pour LMCU, le champ de l'innovation sociale est plus difficile à définir et rattaché exclusivement à l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, la question de l'innovation (sociale, technologique...) ne devrait-elle pas aussi trouver sa place dans la gestion urbaine de proximité ?

2 ↘ Des actions sont en train d'être mises en place par LMCU en réponse à l'enjeu de renforcement et de coordination des structures pour promouvoir l'innovation (création d'une plate-forme des services, création de SPLA (sociétés publiques locales d'aménagement) pour les sites d'excellence, projet de création d'un comité métropolitain de l'innovation...)

3 ↘ L'élus de référence sur le dossier de la recherche et les services communautaires sont en train d'organiser une nouvelle série de rencontres. La première prévue le 23 février est dédiée à la présentation de l'IEMN.

Réflexions et propositions pour le groupe de travail développement économique

La question de l'innovation est au cœur des réflexions du conseil de développement. Il porte la conviction que **le développement de l'innovation sous toutes ses formes** (technologique, économique, environnementale... sociétale) doit être réfléchi, soutenu, partagé..., en particulier par LMCU.

A ce titre, trois dimensions pourraient d'avantage être approfondies et explicitées :

- ▶ Le soutien de l'innovation sociale
- ▶ La place de la puissance publique dans l'innovation
- ▶ La place de l'entrepreneuriat dans l'innovation (à considérer au-delà de la seule création d'entreprises)

Convictions et avis du Conseil de développement

Le Conseil de développement soutient que **la dimension entrepreneuriale est fondamentale pour le territoire métropolitain.**

« Le Conseil de développement estime qu'il faut dépasser la seule problématique de la création d'entreprise en s'adressant à tout créateur ou entrepreneur du secteur privé, public, associatif, ... Il s'agit de diffuser une culture de l'entrepreneuriat et de valoriser le « droit à l'initiative », la « prise de risque positive » pour encourager l'esprit d'entreprise. » **Réflexion préliminaire du Conseil de développement au Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) - février 2009 (saisine)**

Rencontre avec de jeunes québécois, belges et français autour de la culture d'entreprendre (déc.2005), **Préconisations des jeunes pour susciter l'envie d'entreprendre** (mars 2006)

Questionnements de la Commission des suites

>>> Comment la question des PMI-PME est-elle prise en compte dans la politique de LMCU ? Comment LMCU contribue-t-elle à favoriser la culture de l'entrepreneuriat à tous les niveaux (écoliers, étudiants, personnes engagées dans la vie professionnelle, chômeurs, etc.) ? Comment la dynamique entrepreneuriale est-elle inscrite dans les Contrats de territoire ?

Suites données par LMCU aux contributions et éléments de réponse aux questionnements

↘ A l'échelle de la métropole, la prise en compte de cette dimension semble se faire essentiellement dans le cadre de la politique régionale (Programme régional de création et de transmission des entreprises, etc.)

↘ L'accompagnement des entreprises s'articule par ailleurs avec le soutien de filières émergentes en lien avec les sites d'excellence.

Réflexions et propositions pour le groupe de travail développement économique

La Commission des suites a pu constater que la question de l'entrepreneuriat a été peu abordée en tant que telle et qu'elle pourrait être approfondie dans les travaux à venir du Conseil de développement.

Les réflexions à venir pourraient notamment s'appuyer sur les trois axes suivants :

- ▶ En quoi la commande publique peut intégrer plus largement la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) au-delà du prix et du rapport qualité/prix ?
- ▶ S'il est important de mettre en œuvre des dispositifs d'aide à la création d'entreprises, comment accentuer l'accompagnement des créateurs et repreneurs dans la durée ?
- ▶ Partant du constat que la création d'entreprises n'est pas qu'affaire individuelle, comment favoriser la dimension collective ?

Convictions et avis du Conseil de développement

Le Conseil de développement porte la conviction que le développement économique passe par une **anticipation de la question de l'emploi** :

- Anticipation de l'évolution structurelle des marchés, des process, des innovations qui faciliteront l'accès et le maintien à l'emploi (*Contribution du groupe de travail mixte aux réflexions de LMCU sur l'emploi et l'insertion par l'économie* - octobre 2009)
- Anticipation des évolutions professionnelles par l'amélioration des capacités des personnes à mieux vivre le changement (pour une mutabilité du territoire), par le pilotage d'une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) à l'échelle du territoire métropolitain. (*cf. Réflexions préliminaires du Conseil de développement de Lille métropole à la construction participative du PMDE, 26 février 2009*)

Par ailleurs, concernant plus spécifiquement la question de l'insertion par l'économie, le Conseil a notamment mis en évidence l'importance que puisse être organisée une gouvernance (ou une animation) métropolitaine en matière d'insertion professionnelle (élaboration d'un organigramme des acteurs, implication de Lille Métropole dans l'insertion professionnelle par la création d'une table-ronde à l'échelle métropolitaine pour les aspects emploi et insertion) (*Contribution du groupe de travail mixte aux réflexions de LMCU sur l'emploi et l'insertion par l'économie* - octobre 2009)

Questionnements de la Commission des suites

>>> Comment la gestion prévisionnelle des emplois est-elle traitée au niveau de LMCU (GPEC territoriale) ? Quelle anticipation ? Quels indicateurs ? Quels outils ?... Comment sont plus particulièrement soutenues les activités économiques porteuses d'emploi en quantité et qualité et pour les habitants du territoire ? Quelle articulation avec les politiques régionale et nationale en matière d'emploi au niveau de la métropole ? Quelles cohérences sur les effets levier ?

Suites données par LMCU aux contributions et éléments de réponse aux questionnements

↳ Au niveau local, l'accompagnement sur les questions de l'emploi se fait par des structures publiques et privées diverses.

↳ Sur le champ de l'emploi, et même si cela concerne un volet particulier, LMCU a pris une Délibération sur l'insertion par l'économie et l'accès à l'emploi. Un Comité partenarial de Lille Métropole a été mis en place. Ses principales missions sont de garantir la coordination des différents outils et d'alimenter le volet emploi par l'économie du PMDE. C'est notamment dans le cadre de ce comité que s'organisent pour la métropole les échanges relatifs à la déclinaison territoriale de la démarche « Pacte pour l'emploi et l'avenir des jeunes » portée par la Région Nord-Pas de Calais.

↳ LMCU contribue par ailleurs au volet économique du SCOT par le pilotage de travaux dont une étude prospective emploi en partenariat avec l'INSEE et Lille1. Il s'agit par cette étude d'appréhender la place des différents secteurs dans l'économie de la métropole, de voir quels sont ceux qui pourraient être renforcés, ce qui permettrait d'en tirer des conclusions sur les besoins en foncier pour leur développement.

Réflexions et propositions pour le groupe de travail développement économique

Dans les travaux de la Commission des suites, les échanges sur la question de l'emploi ont porté essentiellement sur la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale**. La mise en place d'accords GPEC à l'échelle des entreprises ne constitue pas la seule réponse aux problématiques d'écart en main d'œuvre et en compétences, ni pour les acteurs économiques et sociaux, ni pour les territoires.

Le territoire constitue un bon espace d'appréciation et de régulation de ces écarts, permettant :

Aux employeurs (entreprises publiques et privées, fonction publique...), de :

- disposer d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences capable de gérer les besoins à court / moyen et long terme,

- obtenir un meilleur niveau de réponse à leurs offres d'emplois (appui dans l'élaboration de référentiels emplois/compétences, etc.),
- favoriser la mobilité professionnelle des salariés,
- connaître le degré d'adéquation emploi/compétences sur le territoire (et les évolutions),
- mener plus facilement des actions de formation en commun (économie d'échelle),

pour le territoire, de :

- consolider les données des employeurs du territoire permettant ainsi d'anticiper sur les besoins à venir (livrable : cartographie des emplois et des compétences du bassin),
- raisonner sur la « ressource humaine locale » : actifs et chercheurs d'emploi, et mener des actions visant à fluidifier le marché du travail et optimiser chaque opportunité d'emploi,
- renforcer les politiques de l'emploi classiques par des expérimentations issues des territoires et menés à l'échelle locale, qui partent des employeurs et de leurs besoins,
- renforcer le partenariat économique et social directement avec les employeurs.

► La Commission des suites suggère que le Conseil de développement approfondisse ses réflexions sur la GPEC territoriale afin d'encourager LMCU à soutenir cette **démarche stratégique qui complète les études prospectives engagées habituellement pour obtenir des réponses sur le long terme**, en contribuant aux dynamiques d'emplois à court et moyen termes, et notamment pour l'accès des jeunes à l'emploi.

Convictions et avis du Conseil de développement

Une des convictions fortes du Conseil de développement est que l'échelle de travail et de réflexion puisse dépasser les limites administratives et inclure les territoires voisins par une dimension transfrontalière et eurométropolitaine (*Charte de coopération avec la société civile belge* - avril 2005- *Contribution citoyenne au projet de l'Aire de coopération métropolitaine de Lille en collaboration avec le Bassin minier et l'Arrageois* - 2006 (tome 1) et 2007 (tome 2) - *Rapport de la Commission « Développement transfrontalier »* - mars 2004 (saisine))

Des premiers travaux et réflexions du Conseil de développement, en est ressorti un projet initié par lui en 2005 et qui perdure encore aujourd'hui : *le forum de l'emploi transfrontalier*.

Questionnements de la Commission des suites

>>> Comment la coopération transfrontalière est-elle appréhendée / mise en œuvre dans le PMDE ? Comment est pris en compte le développement économique à une échelle euro-métropolitaine dans le cadre du SCOT ? Comment le lien est-il fait avec les PLDE voisins ?

Suites données par LMCU aux contributions et éléments de réponse aux questionnements

↳ LMCU est un des partenaires de l'Eurométropole. Michel-François Delannoy est co-pilote du groupe de travail (GTT) économie. Le développement économique est un champ qui doit pouvoir être développé à cette échelle et dans ce cadre. Parmi les sujets identifiés : la mise en place d'une plate-forme de l'innovation, le montage de dossiers Interreg.

↳ En outre, le Forum de l'Emploi eurométropolitain est un projet émanant du Conseil de développement qui est désormais inscrit durablement dans les actions de l'Eurométropole.

↳ La question de l'articulation des échelles, outre la question de l'articulation PMDE/SRDE (cf. partie III.1) pourrait également interroger les réflexions relatives au Grand Paris.

Réflexions et propositions pour le groupe de travail développement économique

La mise en place du Forum de l'Eurométropole (en 2009), assemblée consultative de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai à laquelle participe une délégation de membres du Conseil de développement, ne doit pas empêcher le Conseil de développement d'intégrer la dimension transfrontalière dans ses travaux.

Néanmoins, le Forum est un lieu privilégié pour engager une réflexion sur ces thèmes avec les acteurs des trois instances (Conseils de développement de Lille Métropole et de Wallonie picarde et le Transforum flamand).

► Le Forum est saisi par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai pour participer aux réflexions et à la mise en place d'une plate-forme des acteurs économiques et sociaux de la métropole transfrontalière. Ce peut être une première étape.

La Commission des suites suggère que le groupe de travail développement économique s'approprie tous les travaux en cours pour le SCOT de Lille Métropole.

Implication du Conseil de développement dans les instances de gouvernance

Le Plan métropolitain de développement économique (2009-2011) a été adopté en mai 2009 entre Lille Métropole et la Région. Il a pour vocation de « constituer un véritable cadre de référence de l'ensemble des initiatives et actions régionales et métropolitaines concourant au développement économique de la métropole lilloise ».

Il est doté d'un Conseil de Gouvernance, co-présidé par les élus en charge de l'économie de la Région et de la Métropole. En font partie : les représentants d'autres institutions (Etat, Conseil général), ceux des organismes consulaires, de l'Enseignement supérieur (Campus Grand Lille) et de la société civile (« **Conseil de développement de Lille Métropole et les partenaires sociaux qui y sont représentés (syndicats de salariés, organisations patronales)** »)(Délibération LMCU 29/05/2009).

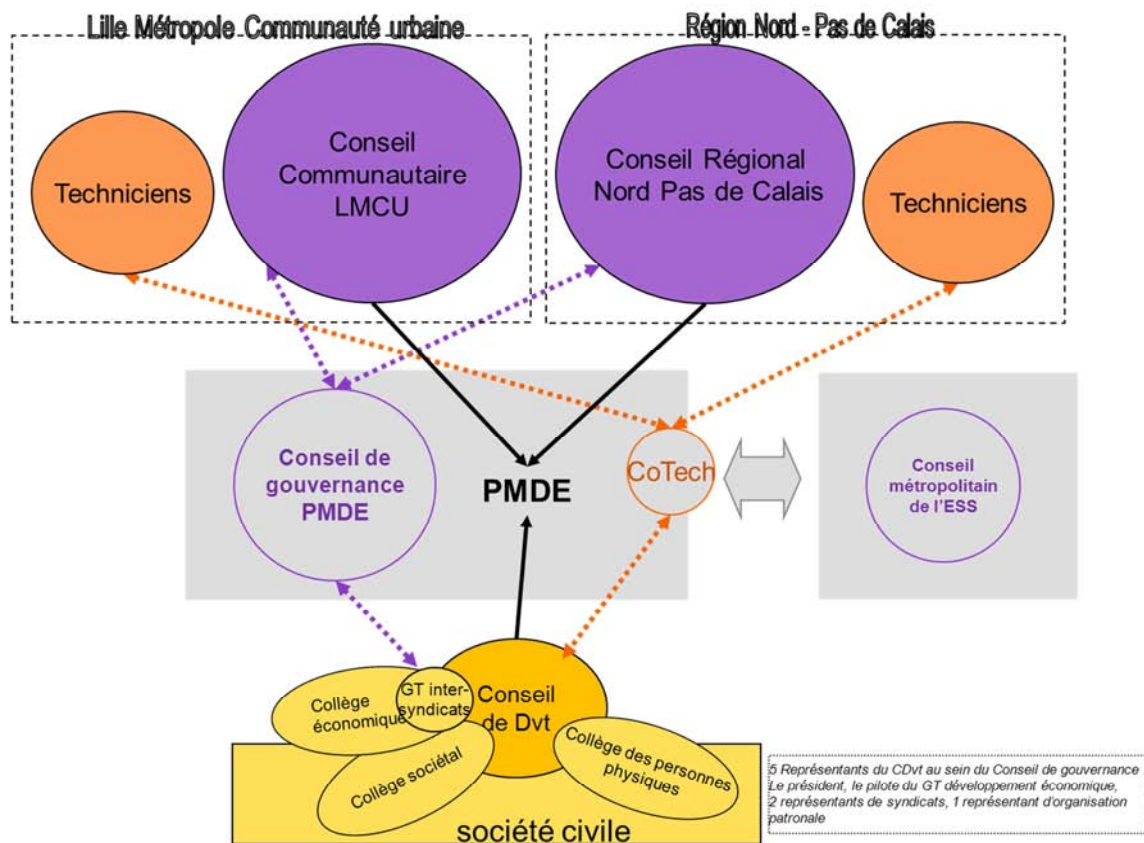
Une Charte d'engagement, signée par l'ensemble de ces partenaires acte leur implication collective dans le cadre du PMDE. Enfin, le PMDE se dote également d'un comité de suivi technique.

Il est utile de rappeler le rôle du Conseil de gouvernance tel qu'il est défini dans la Charte d'engagement :

1. faire le bilan des actions et du plan de financement N-1 ;
2. valider le plan d'action prévisionnel et le plan de financement multifinanceurs N ;
3. envisager les mesures correctives à apporter aux actions, adapter la hiérarchisation des enjeux en fonction de l'évolution du contexte économique métropolitain, réorienter les moyens financiers... ;
4. veiller au respect de la Charte d'engagement des acteurs locaux pour le développement du territoire ;
5. rendre compte annuellement à la Conférence permanente du SRDE de l'état de réalisation du PMDE sur le territoire.

La délibération cadre LMCU du 29/05/2009 précise : « Le rôle de ce Conseil de gouvernance sera d'assurer le pilotage du PMDE, notamment en décidant des actions à mettre en œuvre. ... »

Le CDvt dans la gouvernance de l'action publique métropolitaine en matière de développement économique



Cinq représentants du Conseil de développement participent au Conseil de gouvernance : le Président du Conseil de développement, le co-pilote du groupe de travail développement économique, deux membres au titre d'organisations syndicales, un membre au titre d'une organisation patronale.

Questionnements de la Commission des suites

1 >>> Quelle gouvernance sur le développement économique au-delà de celle du PMDE ? Comment la communication au service de la gouvernance est-elle organisée ?

Sur le territoire métropolitain, les actions et dispositifs mis en œuvre par LMCU et les autres acteurs du développement économique sont nombreux.

2 >>> Quel est le positionnement politique de LMCU par rapport à ce type de questionnement sur le rôle décisionnel ou consultatif du Conseil de gouvernance ?

3 >>> Quelle est la place et la valeur ajoutée du Conseil de développement dans la gouvernance ?

Éléments de réponse aux questionnements de la Commission des suites

↳ Les questions de gouvernance métropolitaine sont à lier avec la construction d'un sentiment communautaire. Elle pourrait s'articuler d'avantage avec celle des 8 territoires infra-communautaires.

↳ LMCU prend note des questions relatives aux instances de gouvernance du PMDE et organisera une réponse qui sera précisée ultérieurement.

Réflexions et propositions pour le groupe de travail développement économique

► Dans le cadre de la prochaine contractualisation il serait néanmoins souhaitable que le Conseil de développement se penche sur son rôle au sein de ce type d'instance. Cela nécessiterait une meilleure définition du rôle même du Conseil de gouvernance afin de lever toute ambiguïté sur son caractère décisionnel ou consultatif. Le Conseil de développement pourra alors y participer en meilleure connaissance de cause quitte, si nécessaire, à se redéfinir lui-même et à revoir le cadre de coopération Lille Métropole-Conseil de développement.

► Par ailleurs, la relation entre les instances de gouvernance du PMDE et les travaux du Conseil de développement pourrait être réorganisée : Elles s'organisent à ce jour uniquement par le biais du groupe de travail inter-syndicats qui n'est pas ouvert à l'ensemble des membres.

IV. Annexes

- Annexe 1 Synthèse du déroulé et du calendrier de travail
- Annexe 2 Echanges de courriers pour le lancement des travaux de la Commission des suites
- Annexe 3 Liste des participants à la Commission des suites
- Annexe 4 Contributions individuelles de membres
- Annexe 5 Grille d'analyse mise au point par la Commission des suites
- Annexe 6 Eléments de réponse aux questionnements de la Commission des suites transmis par LMCU

Annexe 1 - Synthèse du déroulé et du calendrier de travail

- Echange de courriers avec MF Delannoy sur le lancement des travaux la Commission des suites relatifs au développement économique
- **Lundi 4 avril - 16h00 / réunion entres les pilotes de la Commission des suites (C Le Dantec, Luc Pasquier) et les services communautaires (C Bolot, E Chèvre...)**
 - Présentation de la démarche : Ce n'est pas de l'évaluation !
 - Proposition d'une méthode : présentation d'éléments et demande d'un écrit
 - Calage du calendrier de travail en accord avec une démarche d'évaluation interne sur des thèmes relatifs au développement économique
- **Mardi 3 mai - de 12h15 à 14h / 1e réunion de la Commission**
 - Appropriation ou réappropriation du sujet
 - Présentation de la démarche, de la méthode, du calendrier...
- **Mardi 7 juin - de 12h15 à 14h / 2è réunion de la Commission**
 - Tour de table des points saillants des contributions du CDvt et des travaux et délibération de LMCU, sur la base de la lecture préalable des documents que chacun aura pu faire
 - A partir de ces échanges, élaboration d'une grille d'analyse
- **Mardi 5 juillet - de 12h15 à 14h / 3è réunion de la Commission**
 - Analyse des contributions du CDvt et des travaux et contributions de LMCU et mise en évidence des « points d'étonnements » en s'appuyant sur la grille de travail réalisée lors de la 2è réunion
- **Mardi 13 septembre - de 12h15 à 14h / 4è réunion de la Commission**
 - Finalisation du travail d'analyse à partir du contenu de la grille d'analyse
- **Jeudi 17 novembre - de 12h15 à 14h / 5è réunion de la Commission**
 - Préparation de la rencontre avec les services
 - 1ere trame pour une contribution
- **Mercredi 23 novembre à 16h00 avec les services communautaires pour échange sur d'une part le travail réalisé par la Commission des suites et d'autre part le travail d'évaluation mené par LMCU.**
- **Mardi 6 décembre - de 12h15 à 14h / 6è réunion de la Commission**
 - Restitution des échanges avec les services
 - Finalisation des points de questionnements à soumettre aux élus communautaires et préparation de l'échange avec M Lebas.
- **Mardi 10 janvier - de 12h15 à 15h / 7è réunion de la Commission en présence de Monsieur Lebas, Vice-Président de LMCU en charge des TPE et PME**
 - Echange avec l' élu sur la base des questionnements mis en évidence par la Commission des suites
 - Travail pour la finalisation du rapport
- **Retour en séance plénière « spéciale développement économique » - 2 février 2012, en présence de Monsieur Delannoy, 1er Vice-Président en charge du développement économique**

Annexe 2 - Echanges de courriers pour le lancement des travaux de la Commission des suites

Lille, le 11 février 2011

Monsieur Michel-François DELANNOY
1er Vice-président en charge du Développement
économique
Lille Métropole Communauté urbaine
1 rue du ballon
59034 Lille Cedex

Réf.' DP/SF/VB - 2/2011

Copie:

Henri SEGARD, 1^{er} Vice-président en charge de la gouvernance

André RENARD, Vice-président en charge de l'insertion par l'économie - Emploi

Faustin AISSI, Conseiller Délégué en charge de la Recherche - Universités

Christiane BOUCHART, Conseillère de Lille Métropole Communauté urbaine

Monsieur le premier Vice-président,

Le Conseil de développement a lancé sa commission des suites en 2010, suite aux conclusions de son évaluation en 2007.

Il s'agit, comme c'est prévu dans son règlement intérieur et dans le cadre de coopération qui le lie à LMCU, d'identifier les suites qui ont été données ou non aux propositions du Conseil sur un thème donné.

Le premier thème étudié a été celui de l'habitat. La commission des suites a pu retirer un certain nombre d'enseignements, tant en termes de méthode et de posture sur le suivi, qu'en termes d'enseignements et d'idées pour l'avenir. Il s'agit non seulement de donner l'information aux 180 membres du Conseil sur la manière dont les élus communautaires se sont emparés et servis de leurs réflexions et productions, mais aussi d'identifier, avec les élus « responsables thématiques », les pistes de travail pour de nouvelles contributions

Pour 2011, le Bureau du Conseil a choisi de travailler sur les suites données par LMCU à ses productions et réflexions sur le développement économique, depuis sa création. Ceci inclut la majeure partie des axes du Plan métropolitain de développement économique voté en 2009 par LMCU.

Aussi, dans ce cadre, nous souhaiterions rencontrer vos services pour préparer nos futures réunions de la commission des suites auxquelles nous souhaiterions que vous participiez vous-même, ainsi que les élus « responsables thématiques », avec lesquels le Conseil de développement a également échangé pour construire ses propres contributions : Christiane Bouchart, André Renard et Faustin Aïssi.

Nous nous proposons de prendre contact avec Christophe Bolot, DGA responsable du développement économique de LMCU pour exposer la démarche et convenir de la méthode appropriée pour démarrer le travail de la commission des suites. Luc Pasquier et Caroline Le Dantec, pilotes de la commission des suites pourront lui préciser la

démarche et les attendus. Ils seront accompagnés par Stéphanie DEMEYERE, remplaçante de Séverine FLAHAULT qui rejoint l'équipe technique de l'Eurométropole.

Vous trouverez en pièces jointes, toutes les productions du Conseil dans le domaine du développement économique (emploi, insertion, recherche, université, économie sociale et solidaire, PMDE, ...). Il va de soi que le Conseil pourra tenir compte, dans son analyse, de la place qui lui a été réservée, par exemple, dans le Conseil de gouvernance du PMDE.

Je reste à votre disposition pour permettre de vous exposer de vive voix nos intentions, ou pour les préciser.

Dans l'attente de pouvoir enclencher les travaux de la commission des suites « développement économique » dans le mois à venir, je vous prie de croire, Monsieur le premier vice-président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Didier PARIS
Président du Conseil de développement
de Lille métropole

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE

Arrêté le 25 FEV. 2011

Original à : 
Copie à :

Michel François DELANNOY
Premier Vice-Président
Économie

Monsieur Didier PARIS,
Président du Conseil de
développement

N/REF : CBEN/23022011-2
Dossier suivi par : Camille Bensoussan
☎ : 03.20.21.22.18
☎ : 03 20 21 33 49
@ : cbensoussan@lillemetropole.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 11 février, vous m'avez fait part du choix du Bureau du Conseil de développement de travailler sur les suites données par Lille Métropole à ses productions et réflexions sur le développement économique.

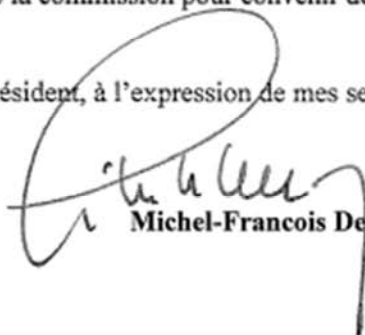
Ce travail mené dans la commission des suites va sans nul doute contribuer à l'évaluation et alimenter la réflexion sur l'évolution de cette politique.

Je tiens à vous remercier de cette démarche et à vous assurer de ma collaboration, ainsi que celle des élus du Pôle Economie.

J'ai informé Christophe BOLOT, Directeur Général Adjoint chargé du développement économique, de votre demande de rencontre. Les services se tiennent à la disposition des pilotes de la commission pour convenir de la méthode de travail appropriée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.




Michel-Francois Delannoy

Annexe 2 - liste des participants à la commission des suites – thème développement économique

Pilotes :

LE DANTEC Caroline
PASQUIER Luc

Membre permanent :

PARIS Didier, Président du Conseil de développement

Collège économique

BAZIN Laurent, Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)
CAPLIER Stéphane, Créativallée
CARPENTIER René, GDF Suez
DE CLERCQ Sylvain, CGT Nord
DUTILLEUL Jean-François, Comité Grand Lille
FAUTREZ DORPE Catherine, Maison de l'emploi Roubaix Wattrelos Leers
LEPERS Thierry, MEDEF Lille métropole
LEVYFVE Christophe, NETCO groupe
LÖFBERG Axel, SNCS-FSU
MAGDELAINE Dominique, CCI Grand Lille
MENAGER Blandine, Association régionale des urbanistes du Nord-Pas de Calais-Picardie
MERCHEZ Evelyne, CSI - Comité Syndical Inter régional transfrontalier

Collège sociétal

CALVARIO Salvatore, Tuscan
DUFOUR Maxime, L'autre galerie
DELHAYE Eric, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
LAIDEBEUR Christian, IGLOO
VERBAERE Bruno, Norpac
TONNELET Gérard, URIOPSS
VILLERS Anita, EDA

Collège des personnes physiques

BAUSSART Hervé
FARRELL Kevin
OLZAK Eric
SALMER Georges
SONNEVILLE André

Référent équipe de coordination :

DEMEYERE Stéphanie

Annexe 3 - Contributions individuelles des membres

Anita Villers, collègue sociétal, EDA

Il est intéressant de faire le lien avec ce qui se cherche au sein des groupes de travail de l'Eurométropole et de son Forum.

Ayant assisté à deux réunions du groupe aménagement et développement durable du Forum j'ai été très surprise de la déconnexion des propos avec ce qui se passe déjà sur le terrain et notamment du peu "de cas" fait aux actions menées par les associations par exemple. Tout est basé sur l'action des décideurs, des élus, POUR les habitants avec le souci bien sûr d'améliorer leur cadre de vie mais pas AVEC eux.

Je pense qu'il y a nécessité à articuler les travaux du Conseil de développement et ceux du forum et donc des GTT Eurométropole ? Il me semble que **la communication** à propos de ce qui se fait, de ce qui existe, de ce qui est amorcé au sein du territoire eurométropolitain est essentielle pour bâtir "les suites"...

En ce qui concerne l'économie verte, elle n'est pas définie mais tout ce qui concerne l'artisanat lié à la réhabilitation de l'habitat ancien est un pôle porteur également d'innovations (matériaux nouveaux - formation des artisans...).

Par ailleurs, la montée en puissance de la demande des consommateurs en produits locaux de qualité est un argument pour valoriser les circuits courts et induit la nécessité du garder du foncier de qualité (ou innover pour reconquérir des terres : projet Halluin3R)

En ce qui concerne les innovations, je suis très préoccupée par des innovations qui ne tiennent pas compte des impacts potentiels de long terme (pas assez de temps pour les anticiper face aux nécessités de rentabilité de court terme : je veux parler des nanotechnologies...)

Evelyne Merchez, collègue économique, CSI - Comité Syndical Inter régional transfrontalier

Il est indispensable que LMCU continue à soutenir les universités dans le cadre de la recherche. Il faut également que puisse émerger et se développer la recherche privée. Ce soutien peut bien sûr être moral mais il serait préférable qu'il soit plus tangible.

Il est important que les chefs d'entreprise dès la création ou la reprise soient accompagnés dans leur formation et que celle-ci puisse se poursuivre tout au long de leur fonction. Un chef d'entreprise bien formé sera plus enclin à attacher de l'importance à la formation de leurs salariés.

Sur l'économie de la Connaissance

Préambule/J'ai travaillé à partir des quatre documents suivants que je repèrerai dans le texte par leurs numéros :

1. « Construire l'espace eurométropolitain de l'Enseignement Supérieur... » déc 2009
2. « Réflexion préliminaire à la construction participative du PMDE » fév 2009
- 3 « Délibération cadre du PMDE » mai 2009
- 4 « Avis du Conseil de Développement sur la délibération du PMDE » mai 2009.

Aspect Innovation

En ce qui concerne l'Economie de la connaissance, les éléments figurant dans le PMDE semblent **très en retrait** par rapport à ceux figurant dans le document 2, à fortiori par rapport au document 1 qui est postérieur ,mais qui reprend et concrétise des propositions figurant dans des documents plus anciens émanant du Conseil. Cette remarque figurait d'ailleurs explicitement dans l'avis du Conseil (document4).

Quelques exemples de cette tendance :

- L'Economie de la Connaissance, « axe fondamental » dans le document 1 ou « levier essentiel » pour le2 figure comme « point d'appui » pour le PMDE
- Le développement de la recherche mentionné fortement dans 1 et 2 devient un encouragement à la recherche dans le PMDE
- Au développement d'une culture et d'une nouvelle dynamique de l'innovation, qui constitue un des objectifs figurant dans le document 2, on substitue, dans le PMDE l'innovation comme moyen et point d'appui pour le développement économique
- Des suggestions structurelles, telle que la création d'une autorité métropolitaine de l'innovation (document 2) ne semblent pas avoir eu d'échos.

Par contre un certain nombre de points significatifs sont abordés de façon assez concordante dans les différents documents :

- Soutien aux projets de développement de l'Enseignement Supérieur (exemple Plan Campus) et appui aux efforts de structuration (exemple PRES)
- Même si beaucoup de suggestions pour le développement de la recherche et du transfert, figurant dans les documents 1 et 2 ne sont pas inclus dans le PMDE, un certain nombre d'actions et de financement spécifiques intéressants y sont envisagés ou prévus explicitement (action avec OSEO par exemple)

Remarquons que dans ce différents documents il est très peu question des apprenants tant en formation initiale que continue, ce qui est un peu paradoxal quand on parle d'économie de la connaissance..

Aspect Anticipation des mutations économiques et Évaluation/ :

On peut remarquer une assez large concordance entre les différentes approches. La nécessité de l'anticipation des mutations économiques est clairement réaffirmée dans le PMDE, ainsi qu'une large insistance sur le développement de l'intelligence économique. Le triptyque « évaluation-observation -diagnostic » n'y est pas toujours aussi clairement explicité que dans le document 2. .On peut par ailleurs regretter que l'apport potentiel des chercheurs en sciences économiques et humaines ne soit mentionné nulle part concernant ce domaine, où il y a des compétences régionales importantes.

De même, la nécessité, figurant dans le document 2, d'un effort significatif de formation des dirigeants d'entreprise ne semble pas avoir été retenue dans le PMDE

Aspect développement durable et Équilibre territorial

Ces points semblent quasi absents des divers documents que j'ai étudiés

Aspect Développement International

Même si le développement à l'International constitue un des objectifs du SRDE et donc du PMDE, il y a peu de relations directes qui soient mentionnées entre l'Économie de la connaissance et la poursuite de cet objectif, dans le document PMDE. Dans le document 2, était mentionné le Concept de Lille ville créatrice, élément qui ne semble pas avoir suscité d'écho.

On peut regretter ces manques, car avec le développement de l'Economie de la Connaissance, il y a l'apport potentiel important des étudiants et enseignants étrangers au sein des Etablissements d'Enseignement Supérieur, qui ont à terme des retombées importantes sur l'économie locale, et les relations internationales nombreuses nouées par les chercheurs.

L'IMPORTANCE DU SENS A DONNER A LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE QUI EST MENE.

La question du **sens à donner au PMDE et, de manière plus générale, aux politiques développées par LMCU en matière de développement économique** a été largement abordée au cours de nos échanges.

Cette question est essentielle au moment où démarre la deuxième phase du PMDE. Elle l'est d'autant plus dans le contexte de crise que nous connaissons, avec les mutations très importantes que nous vivons sur les plans économique, technologique, démographique, culturel,...

Prendre le temps d'une réflexion collective sur la perspective, la finalité et le sens à donner aux suites du projet de développement économique de la métropole paraît indispensable.

Cette question du sens avait été fortement soulignée par le Conseil de Développement dans ses contributions (en février 2009, par ex.) : « Il s'agit de donner un sens au développement pour créer des dynamiques, fédérer autour de projets, favoriser l'initiative, la créativité, l'innovation ; s'impliquer pour veiller, observer, analyser, anticiper, ... Ce développement doit être durable, c'est-à-dire viable, équitable et vivable pour l'homme ».

A la lumière de ces réflexions, la **phase 2 du PMDE devrait permettre** :

- **De bien déterminer le « nouveau » développement et la « nouvelle » croissance que nous voulons promouvoir.**
- **De consolider le travail important effectué par LMCU et les partenaires du programme** (en particulier la CCI, les Chambres de Métiers et d'Agriculture) **pour mieux coordonner sur le terrain, l'action publique et parapublique** en matière de développement économique, pour **renforcer l'industrie sur le territoire et développer encore plus de proximité avec les TPE et PME.**
- **de mobiliser plus fortement, autour de ces principaux partenaires, les acteurs locaux** pour créer cette dynamique suggérée par le Conseil de Développement, pour favoriser l'initiative et développer une véritable culture de l'entrepreneuriat.
- **de poursuivre le développement d'outils de connaissance partagés autour de l'Observatoire partenarial de l'économie, en introduisant dans cette démarche de nouveaux indicateurs** (humains, de qualité de vie, de développement durable) venant compléter les indicateurs classiques.

MOBILISER PLUS FORTEMENT LES ACTEURS LOCAUX ET RENFORCER LA PROXIMITE SUR LE TERRAIN AVEC LES PME ET TPE.

Aux côtés des grands partenaires du programme, une mobilisation plus forte des acteurs locaux pourrait être expérimentée à l'échelle de chacun des 8 territoires communautaires et créerait une dynamique nouvelle telle que souhaitée par le Conseil de Développement.

Elle permettrait une réelle implication des entrepreneurs, des acteurs locaux et de la société civile et donnerait une **dimension plus participative** à ce programme, complétée par une **communication plus forte.**

Dans l'esprit d'une telle dynamique, le Conseil de Développement ne pourrait-il pas proposer aussi la création, à l'échelle de LMCU, d'une banque de données des initiatives et innovations privées, publiques et associatives qui naissent au niveau de la métropole et contribuent à faire apparaître et à construire de nouvelles formes de développement ?

Une telle banque de données permettrait de mieux valoriser ces initiatives, de montrer une métropole qui n'hésite pas à expérimenter et à être pionnière dans tous ces domaines comme elle l'a été dans bien d'autres, par le passé.

S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE

Toujours dans la perspective de la phase 2, nous devons aussi rester vigilants quant à la volonté exprimée par le Conseil de Développement de donner **une plus forte dimension aire métropolitaine et transfrontalière à notre stratégie économique territoriale.**

Ceci n'est pas du tout contradictoire mais bien complémentaire à la volonté précédente de travailler de manière très décentralisée à l'émergence d'initiatives nouvelles et d'une dynamique entrepreneuriale plus forte.

MISER SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION

Le développement de la créativité et de l'innovation (au sens large et pas seulement technologique) est un axe que le Conseil de Développement a largement souligné dans ses différentes contributions.

En matière de soutien à l'innovation technologique, beaucoup de réalisations ont vu le jour au sein de la métropole : il convient de souligner la mise en orbite et le développement d'Euratechnologies, la création du pôle image auquel a été donnée, dès le départ, une dimension transfrontalière, le soutien aux pôles de compétitivité. Toutes ces démarches bien engagées doivent être consolidées et amplifiées.

Le Conseil de Développement dans ses contributions a souhaité que soit aussi encouragé le développement de l'innovation sous toutes ses formes (commerciale, sociétale, humaine, sociale,...) Dans le contexte de crise que nous connaissons, cette démarche paraît s'imposer encore plus : comment soutenir concrètement, encourager et favoriser une telle dynamique au sein des petites et moyennes entreprises ? Comment mettre davantage en valeur les réussites de notre territoire pour créer une image positive de l'évolution de notre métropole ?

Le Conseil de Développement avait suggéré en ce sens la création d'une autorité métropolitaine de l'innovation. Où en est cette proposition ?

AMPLIFIER LA POLITIQUE VISANT A DIFFUSER UNE CULTURE DE L'ENTREPRENEURIAT

L'avenir de la métropole passe assurément par une déclinaison forte de la politique régionale mise en œuvre pour développer l'entrepreneuriat et l'initiative.

Le Conseil de Développement, à juste titre, a mis souvent l'accent sur cette dimension entrepreneuriale essentielle.

Dans le contexte actuel, il demeure difficile aujourd'hui de trouver de nouveaux entrepreneurs. Les efforts menés doivent donc être poursuivis et même amplifiés.

Dans ses avis, le Conseil de Développement a même estimé qu'il fallait « dépasser la seule problématique de la création d'entreprise en s'adressant à tout créateur ou entrepreneur du secteur privé, public ou associatif,...Il s'agit de diffuser le plus largement possible une **culture de l'entrepreneuriat et de valoriser le droit à l'initiative.**

Pour développer cette dynamique entrepreneuriale, aux côtés des actions déjà mises en œuvre, pourquoi ne pas expérimenter, dans les territoires communautaires qui le souhaiteraient et en impliquant fortement les acteurs et entrepreneurs locaux, la mise en œuvre d'une « **Semaine de l'Entrepreneuriat** » qui serait organisée par LMCU, le Conseil de Développement, la CCI et les principaux partenaires du programme, avec visites d'entreprises, promotion d'initiatives locales et associatives, soirées débat, actions visant à développer les relations entre les jeunes et les entreprises,...

De manière plus large, la question du soutien aux PME-TPE et à ce que le Conseil de Développement a appelé « **l'économie de proximité** » à base de petites entreprises, de commerces, de services domestiques, de services publics, de tourisme, de loisirs, propres à irriguer l'ensemble du territoire doit être prise en compte. Elle répond aussi au souci exprimé par le Conseil de Développement d'une répartition la plus équilibrée possible des activités sur l'ensemble de la métropole.

Comment LMCU s'efforce de préserver et de développer ce tissu, d'épauler toutes ces activités à anticiper et à travailler sur les tendances futures ? Et tout ceci à la lumière d'une volonté de développement durable.

D'autres points auraient mérité d'être soulignés : l'attention à porter au renforcement des centres de décision de grands groupes et du tertiaire supérieur, la valorisation de notre position de carrefour européen et de métropole marchande, la nécessité de faire émerger des entreprises moyennes, le développement d'une économie verte, le développement aussi de l'artisanat.

Un dernier point : dans nos échanges, la question de l'emploi et en particulier de l'emploi des jeunes a souvent été au centre de nos préoccupations. La jeunesse de notre région et de la métropole constitue en effet un formidable potentiel. Agir avec les entreprises et le monde socio-économique pour optimiser les opportunités concrètes d'emploi s'impose.

Le Conseil Régional s'apprête à lancer un **Pacte Régional pour l'emploi** qui se fixe pour objectif d'apporter en 3 ans des solutions durables à 50 000 jeunes. Un plan ambitieux mais essentiel qui devrait s'appuyer sur des plateformes territoriales mise en place au sein des PLDE. Il importe que notre métropole s'engage pleinement dans cette politique et que les chambres consulaires soient pleinement associées à cette démarche.

La mise en place d'une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** à l'échelle d'une entreprise ne lui permet pas de répondre seule à ses problématiques d'écart de main d'œuvre et de compétences.

Le territoire constitue le seul espace de régulation de ces écarts, permettant :

A l'entreprise, de :

- Disposer d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences capable de gérer les besoins à court / moyen et long terme
- Obtenir un meilleur niveau de réponse à ses offres d'emploi (appui dans l'élaboration de référentiel emploi, compétences, etc.)
- Favoriser la mobilité professionnelle de ses salariés
- Connaître son degré d'adéquation emploi / compétences sur le territoire
- Mener plus facilement des actions de formation en commun (économie d'échelle)

Pour le territoire :

- de consolider les données des entreprises du territoire permettant ainsi d'anticiper sur les besoins à venir (livrable : cartographie des emplois et des compétences du bassin)
- raisonner sur la « ressource humaine locale » : actifs et chercheurs d'emploi, et mener des actions visant à fluidifier le marché du travail et optimiser chaque opportunité d'emploi,
Ces projets, menés à l'échelle locale, partent de l'entreprise et de ses besoins, peuvent renforcer les politiques de l'emploi classiques.
- Renforcer le partenariat économique et social directement avec les entreprises

Certaines maisons de l'emploi ont engagé cette stratégie, aux côtés de branches professionnelles, du service public de l'emploi, d'organisations patronales et de syndicats de salariés, car la GTEC recouvre les problématiques qui sont au cœur de la gouvernance d'une maison de l'emploi.

Le périmètre est défini par territoire ou par filière pour répondre à des besoins de reconversion sectorielle, et/ou à des difficultés à trouver l'emploi qu'ils recherchent.

Des expériences menées en France ont permis d'anticiper des plans sociaux en préservant la transition professionnelle des salariés concernés. (cf. *expérience d'emplois de femmes citée à l'occasion du débriefing*)

Le conseil de développement encourage LMCU à développer cette démarche stratégique qui complète les études prospectives engagées habituellement pour obtenir des réponses sur le long terme, en prévisionnant les emplois à court et moyen terme.

La question de l'emploi rejoint celle du sens donné au développement économique.

« Créer du développement, des richesses et de l'emploi pour nos concitoyens », **l'emploi apparaît comme** une évidence.

L'emploi devrait donc faire partie des critères d'évaluation de la politique de développement économique de LMCU ; l'impact de celui-ci sur l'emploi des habitants de la métropole peut être décliné transversalement à innovation, au transfrontalier, à l'économie transfrontalière ...

Il est possible que le développement économique serve de levier à l'emploi des habitants de la métropole - les opportunités sont nombreuses et, même en dehors de la clause - sans pour autant prendre la compétence « emploi » et financer les actions que devraient financer l'Etat.

Commission des suites
Analyse des suites données aux contributions du Conseil de développement
relative au développement économique (2002-2010)
Points de questionnements

Soumis à discussion avec les services de LMCU le 23 novembre

Cette grille s'appuie d'une part sur les domaines dont le Cdvt considère qu'ils sont essentiels à prendre en compte pour le développement de la métropole lilloise (cf. Avis du Cdvt sur le projet de délibération-cadre « PMDE ») et d'autre part sur les 5 exigences identifiées par LMCU et la Région NPdC pour leurs interventions collectives dans le cadre du PMDE

-> SON OBJET : mettre en évidence les questionnements du Conseil de développement à échanger avec LMCU.

	INNOVATION / DROIT A L'EXPERIMENTATION	ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES / EVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE	DEVELOPPEMENT DURABLE	DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	EQUILIBRE TERRITORIAL	QUESTIONNEMENTS ET REMARQUES SUR LES CONTRIBUTIONS DU CDVT
ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE FORMATION	<p>Comment s'est traduite concrètement (procédure, montants des actions) la prise de compétence « recherche » de LMCU depuis la décision prise à cet effet ?</p> <p>Quelle suite a été donnée à la proposition d'une autorité métropolitaine de l'innovation (pour rappel, son objet = favoriser/soutenir une dynamique de l'innovation, faire de l'intelligence collective, mutualiser les initiatives...)?</p> <p>Comment se fait la valorisation des laboratoires d'excellence ? Quelles sont les suites données aux actions de valorisation des laboratoires d'excellence dits « pépites » par le Cdvt ?</p>	<p>Quelle attention portée à la formation des dirigeants d'entreprise au sein du PMDE ?</p> <p>Quelles évolutions des contenus de formation initiale et professionnelle à apporter ?</p> <p>Quelle articulation entre le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) et le Conseil régional ?</p>		<p>Comment s'est décliné le concept de « Lille, Ville créatrice » en termes d'actions ?</p> <p>Comment est valorisé l'apport que peut constituer l'accueil d'étudiants et d'enseignants étrangers au sein des établissements d'enseignements supérieurs ?</p>	<p>Comment est mise en œuvre la cohérence infra/supra territoriale (des contrats de territoires jusqu'à l'échelle régionale + question de la collaboration inter-territoires) ?</p> <p><i>Pourquoi l'équilibre territorial est-il devenu une « priorité » dans le PMDE plutôt qu'une « exigence » (cf. dans le projet de délibération-cadre) ?</i></p>	<p>Les aspects de l'économie de la connaissance en lien avec les notions de développement durable et d'équilibre territorial ne sont pas évoqués. (polarités/ville dense)</p> <p>Qu'en est-il des « apprenants ? » (les contributions du Cdvt n'en parlent pas)</p> <p>La proposition d'une autorité métropolitaine de l'innovation ne semble pas avoir eu de suite.</p> <p>Comment le lien Université-PRES se met en œuvre pour être facteur de développement économique ?</p>
ECONOMIE ENTREPRENEURIALE ECONOMIE « VERTE » ECONOMIE D'USAGES, DE LA FONCTIONNALITE	<p>Comment LMCU contribue-t-elle au développement de l'innovation (innovation sociale et technologique) ?</p> <p>En quoi LMCU participe-t-elle à créer les conditions avec d'autres (PRES, CCI...) d'un travail collaboratif entre les acteurs (entreprises, pouvoirs publics, universités et écoles, usagers...) qui puisse à l'origine de projets au service de l'économie/l'innovation (sociale et technologique) du territoire ?</p>		<p>Comment LMCU contribue à favoriser la culture de l'entrepreneuriat à tous les niveaux (écoliers, étudiants, personnes engagées dans la vie professionnelle, chômeurs, etc.)</p> <p>Qu'en est-il des activités de la maison de l'entrepreneuriat ?</p> <p>Concernant la plate-forme de services aux entreprises : Où en est-on dans sa mise en place ? Quelle articulation avec les outils mis en place à d'autres échelles territoriales ? Quid au sein de cette plate-forme des services aux salariés/habitants ?</p> <p>Comment est prise en compte une économie de proximité (commerçants/artisans, relocalisation...) et plurielle (sports, loisirs, SAP...)?</p> <p>Y a-t-il eu la mise en œuvre d'une politique favorisant le développement d'activités économiques dont la valeur ajoutée est plus centrée sur les usages que sur les produits eux-mêmes ?</p>		<p>Plate-forme de services aux entreprises : Où en est-on dans sa mise en place ? Quelle articulation avec les outils mis en place à d'autres échelles territoriales ? Quid au sein de cette plate-forme des services aux salariés/habitants ?</p> <p>Y a-t-il eu mise en place d'une politique visant à garantir un foncier abordable pour les artisans non seulement en location mais également à des prix intéressants à l'achat pour éviter la fuite vers la périphérie ?</p>	<p>Comment détermine-t-on la place des chambres consulaires et autres réseaux professionnels (CRESS...) : acteurs et/ou partenaires ?</p> <p>Comment mieux prendre en compte les attentes et la valeur ajoutée des initiatives des habitants ?</p>

<p>ECONOMIE TRANSFRONTALIERE</p>	<p>Comment la coopération transfrontalière est-elle appréhendée /mise en œuvre dans le PMDE ?</p> <p>Comment l'Eurométropolitain e-school (sur l'ancien poste frontière de Camphin Lamain) est pris en compte dans la suite du PMDE ?</p> <p>Comment la politique de valorisation des laboratoires d'excellence peut-elle se développer à l'échelle de l'Eurométropole ? cf. « pépites belges » ?</p>				<p>Comment est pris en compte le développement économique à une échelle euro-métropolitaine dans le cadre du SCOT ?</p>	<p>Quelle opportunité/possibilité d'intégrer des éléments de comparaison avec d'autres métropoles européennes (Benchmarking) ? Y compris dans le cadre de l'OPE dont le CDvt est membre.</p>
<p>CAPITAL HUMAIN</p> <p>EMPLOI</p> <p>GPEC TERRITORIALE</p> <p>INDICATEURS DE SANTE SOCIALE / NOUVAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE GLOBALE</p>	<p>Comment intégrer le soutien à l'innovation sociale et sociétale (y compris financements d'Oséo) dans une politique de développement de l'innovation ?</p> <p>Quels nouveaux indicateurs métropolitains sont mis en place pour mesurer l'impact des politiques de développement de l'innovation ?</p>	<p>Comment sont plus particulièrement soutenues les activités économiques porteuses d'emploi en quantité et qualité et pour les habitants du territoire ?</p> <p>Comment sont traitées les questions relatives à la fiscalité ? à la formation ? à l'économie de la connaissance ?</p> <p>Comment peut-on intégrer des travaux sur l'évolution de la fiscalité avec les territoires voisins dont les Belges ?</p> <p>Compte tenu notamment de la démarche sur les parcs d'activités du XXIe siècle, il semble que l'on soit en train de changer de paradigme par rapport à l'emploi ?</p> <p>En quoi les nouvelles formes de l'économie de la connaissance vont impacter les types d'emploi et les modalités d'emploi ?</p>	<p>Dans quelle mesure l'Observatoire partenarial de l'économie est-il un outil de veille prospective et de bonnes pratiques ?</p> <p>Comment intégrer le soutien à l'innovation sociale et sociétale (y compris financements d'Oséo) dans une politique de développement de l'innovation ?</p> <p>Quels nouveaux indicateurs métropolitains sont mis en place pour mesurer l'impact de ces innovations ?</p> <p>Comment le PMDE est-il impacté par le Plan pour l'avenir et l'emploi des jeunes (50 000 jeunes en Nord-Pas de Calais) ?</p>			<p>Quelles suites données aux travaux du CDvt sur les 8 Contrats de territoire ?</p> <p>Lien avec CBE ?</p>
<p>QUESTIONNEMENTS ET REMARQUES SUR LES CONTRIBUTIONS DU CDVT</p>			<p>Quid de la cohérence entre habitat et développement économique ?</p> <p>Quelle accessibilité aux zones d'activités économiques ?</p>	<p>La question des sièges sociaux dans la métropole est peu/pas évoquée dans l'ensemble des documents (PMDE-contributions du Conseil). Ils sont pourtant nombreux, ce qui est une des caractéristiques du territoire... Les sièges sociaux contribuant au rayonnement international de la métropole (de la région), quelle connaissance de cette caractéristique en a-t-on ? Comment peut-on les conforter ?</p>	<p>Comment équilibrer interterritorial et régional ?</p> <p>Quel lien avec le transfrontalier ?</p> <p>Comment échanger avec les élus sur ces problématiques ?</p> <p>Comment sont articulés dans le temps le PMDE et le SRDE ? le PMDE et les PLDE voisins ?</p> <p>Comment faire émerger des PMI-PME innovantes indépendamment des pôles de compétitivité ? (outil qui bénéficie d'une forte communication mais qui représente une fraction faible de l'innovation et de l'effort de R et D en Nord-Pas de Calais + des pans entiers de l'économie ne sont pas repris dans les pôles de compétitivité).</p>	<p>Le CDvt est non seulement un contributeur mais aussi un acteur du PMDE : Quelles contributions et quelle participation du CDvt dans la gouvernance sur les dimensions économiques et sociales (pas seulement dans le cadre de la gouvernance du PMDE) dans une optique plus transversale et plus large ?</p> <p>Quelles possibilités de passer d'un PMDE non chiffré et non daté à un PMDE chiffré et dont les objectifs sont inscrits dans le temps ?</p> <p><i>La notion de capacité de financement public n'apparaît pas dans le PMDE + contributions du CDvt. Dans un contexte de crise financière, que va devenir l'ensemble des dispositifs mis en place en matière d'aide et d'accompagnement au dvt éco ? Quelles priorités vont présider aux évolutions (maintien ? suppression ? modulation ? etc.) qui seront apportées à ces dispositifs ?</i></p> <p><i>Comment faire émerger la transversalité des décisions via le « regard » CDvt ? (jalons périodiques...)</i></p>

26 JAN. 2012

Arrivé le 31 JAN. 2012

Original à :
Copie à :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Intelligence et stratégie économique

REF : DV/LD/06

Dossier suivi par : Delphine VANDECANDELAERE

Tél. : 03.20.21.28.82

Fax : 03.20.21.23.95

E-mail : dvandecandelaere@lillemetropole.fr

Monsieur Didier PARIS
Président
Conseil de développement Lille Métropole
Espace International
299 Bd de Leeds
59777 EURALILLE

OBJET : Commission des suites – éléments de réponse du Pôle
Développement économique.

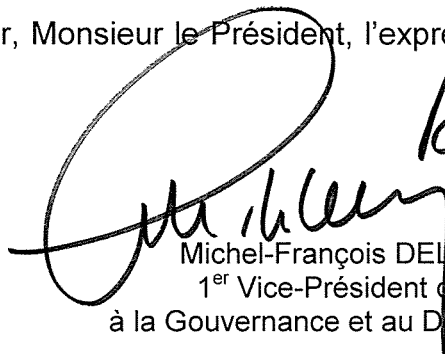
Monsieur le Président,

La Commission des suites a rencontré Nicolas LEBAS le 10 janvier dernier pour échanger sur les questions préalablement préparées par cette Commission sur la compétence « développement économique ».

J'ai le plaisir de vous transmettre la synthèse des réponses apportées par l'élu lors de cet échange.

Je vous en souhaite bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Biwa à tri.

Michel-François DELANNOY
1^{er} Vice-Président délégué
à la Gouvernance et au Développement

Pièce jointe : synthèse des réponses du 10 janvier 2012

Copies : MM.Dany Mackowiak, pôle DTD et Nicolas LEBAS, Vice-président de Lille Métropole

Synthèse des réponses apportées par Lille Métropole aux questionnements de la Commission des suites

Organisation de la note :

Introduction sur la prise de compétence :

Un positionnement renforcé de Lille Métropole en tant qu'acteur puis chef de file du développement économique de son territoire depuis 2002.

- A. L'organisation de la gouvernance économique sur le territoire et la prise en compte croissante des dimensions emploi / insertion / formation dans le PMDE.
- B. Les articulations entre échelle intercommunale et échelle régionale, et avec les territoires voisins.
- C. L'innovation au cœur des priorités de développement.
- D. Le soutien à l'entrepreneuriat.

INTRODUCTION SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE ECONOMIQUE

Contexte et contenu de la délibération de prise de compétence « Actions de développement économique »

Synthèse

La prise de compétence « Actions de développement économique » est effective depuis le 1^{er} janvier 2002.

Un enjeu fort et partagé : impératif de compétitivité économique pour le territoire en pleine mutation, dans un contexte de forte concurrence entre les métropoles européennes. La cible prioritaire : les PME-PMI qui représentent 85% du tissu économique métropolitain

Ce rôle d'animation et de coordination des acteurs et des dispositifs est devenu le cœur de mission de Lille Métropole. La consultation des partenaires est une pratique quotidienne, la délégation à des opérateurs divers un des principaux modes de gestion choisis pour la mise en œuvre des programmes votés par les élus.

La prise de compétence « Actions de développement économique » est effective depuis le 1^{er} janvier 2002 (délibération 2C du 20/11/2000). Lille Métropole devient ainsi « chef de file », et interlocuteur public privilégié, du développement économique sur son territoire, en lien avec les communes et les partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions. L'institution a pour rôle d'assurer la cohérence des choix d'aménagement du territoire, et peut s'appuyer sur un levier financier incontournable, la taxe professionnelle. C'est un objectif d'efficacité économique qui est recherché à travers cette prise de compétence, pour permettre de dynamiser l'emploi, de soutenir les entreprises et d'assurer une meilleure qualité de vie pour les habitants.

Notons que la compétence économique ne recouvre cependant pas la compétence emploi, exercée par l'Etat, ni la compétence formation professionnelle du ressort du Conseil Régional.

Plus de détails sur les objectifs du PMDE dans la brochure PMDE de 2009

> Les champs de l'intervention communautaire en matière de développement économique

L'intervention communautaire en matière de développement économique s'est concentrée sur des axes structurants pour le territoire et pour les entreprises. La cohérence obtenue entre les actions provient du maillage qui lie les interventions entre elles et qui donne un sens global aux diverses délibérations prises pour faire progresser les opérations. Ce rôle d'animation et de coordination des acteurs et des dispositifs est devenu le cœur de mission de Lille Métropole. La consultation des partenaires est une pratique quotidienne, la délégation à des opérateurs divers un des principaux modes de gestion choisis pour la mise en œuvre des programmes votés par les élus.

Une autre dimension conforte les démarches entreprises par Lille Métropole sur le champ économique : **l'observation et l'intelligence économique**. Lille Métropole s'est entourée, avant même la signature du PMDE, de nombreux partenaires fournisseurs de données pour suivre les évolutions du marché de l'emploi, de la vie des entreprises et des filières économiques prioritaires. L'Observatoire Partenarial de l'Economie a pour objectif de mettre en avant les forces et les faiblesses qui contribuent ou au contraire freinent le développement économique du territoire, de suivre leurs évolutions et d'identifier les enjeux

potentiels de la métropole lilloise pour les années à venir. Pour cela l'Observatoire s'appuie sur l'expertise et les travaux de ses partenaires en essayant de mettre en avant de manière partagée les enjeux qui en découlent. Il développe avec ses partenaires des indicateurs et études spécifiques sur des thèmes et secteurs clés pour la métropole.

L'Observatoire Partenarial de l'Economie s'appuie sur les compétences de 15 partenaires :

- ✓ *l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (qui a le rôle d'animateur de l'OPE),*
- ✓ *la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),*
- ✓ *la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),*
- ✓ *Pôle Emploi des pays du Nord,*
- ✓ *l'URSSAF,*
- ✓ *l'INSEE,*
- ✓ *le Conseil Régional Nord – Pas de Calais,*
- ✓ *le Conseil Général du Nord,*
- ✓ *Lille Métropole Communauté Urbaine (service Intelligence et stratégie économiques du Pôle développement économique),*
- ✓ *la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas de Calais,*
- ✓ *la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille,*
- ✓ *la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Nord,*
- ✓ *La Maison de l'emploi Villeneuve d'Ascq-Mons-en-Barœul,*
- ✓ *le Comité de bassin d'emploi de Lille Métropole,*
- ✓ *Entreprises et cités,*
- ✓ *Je crée en Nord - Pas de Calais,*
- ✓ *Nord France Innovation Développement (NFID).*

A. L'organisation de la gouvernance économique sur le territoire et la prise en compte croissante de la dimension emploi / insertion / formation dans le PMDE

Synthèse

LM, chef de file sur son territoire, a engagé avec le PMDE de nombreuses réflexions de fond avec ses partenaires institutionnels, satellites et opérateurs de terrain.

Voté par le Conseil de communauté en mai 2009 puis par l'assemblée plénière du Conseil régional en juin, le Plan Métropolitain de Développement Economique a été signé en juillet 2009 par différents partenaires économiques du territoire :

- Le Conseil Général du Nord,
- L'État par l'intermédiaire du SGAR,
- Les trois chambres consulaires (Chambre des Métiers et d'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et Chambre d'Agriculture),
- L'Université de Lille,
- Les partenaires sociaux via le Conseil de Développement de Lille Métropole.

La gouvernance se traduit par une consultation régulière des partenaires, notamment avec la mise en place d'instances ad'hoc qui présentent leurs propositions au Conseil de Gouvernance du PMDE. Il rassemble les élus de ces structures partenariales tous les 2 à 3 mois, fréquence soutenue et bien supérieure à celle des autres PLDE régionaux. Il est co-présidé par Michel-François DELANNOY, 1er Vice Président délégué à la gouvernance et au développement de Lille Métropole, et Pierre de SAINTIGNON.

Une conférence plénière annuelle, la première s'est tenue en octobre.

Par ailleurs, avec le développement de nouveaux programmes d'intervention, de **nouvelles instances ad'hoc** se mettent en place avec les acteurs thématiques concernés. Pilotées par l'élu communautaire référent, il s'agit par exemple :

- du Comité partenarial insertion emploi
- celui de l'ESS.

B. Les articulations entre échelles intercommunale, régionale, et territoires voisins.

Synthèse

À toutes les échelles territoriales et avec tous les partenaires concernés, c'est la recherche d'une meilleure cohérence et d'une efficacité renforcée des interventions qui guident les réflexions, au profit principalement des PME-PMI.

Le PMDE est la déclinaison métropolitaine des enjeux économiques régionaux inscrits dans le SRDE, tout en intégrant les spécificités et caractéristiques de son tissu économique et les nombreux acteurs présents sur le territoire.

Le rôle de locomotive régionale : ce positionnement est également soutenu et porté par le Conseil régional

Une réelle articulation des gouvernances

- avec l'échelle régionale : Lille Métropole est présente au bureau du SRDE, le Bureau des Congrès, NFID, NFI et le programme objectif PME.
- avec l'échelle eurométropolitaine : Lille métropole co-préside le groupe de travail

C. Vers une plus grande convergence des entreprises et de la recherche : l'innovation au cœur des priorités de développement.

Synthèse

L'innovation, gage de développement des entreprises

Elle repose sur le potentiel de recherche & développement des entreprises et sur l'étape clé du transfert de technologie permettant d'intégrer les nouveaux procédés aux savoir-faire, process, produits et services de l'entreprise. L'innovation se diversifie : elle est technologique et non technologique. Les dispositifs existants tendent à prendre davantage en compte l'innovation non technologique, c'est-à-dire l'innovation des usages, l'innovation des services, ou encore l'innovation sociale.

En matière d'innovation, deux leviers principaux sont utilisés par Lille Métropole :

- 1/ le soutien aux projets innovants des entreprises de toute taille
- 2/ la structuration en cours des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

1/ Le soutien aux projets innovants des entreprises de toute taille : elle se traduit par une convention avec OSÉO Innovation pour la délégation des aides à l'innovation. Depuis 2006, Lille Métropole a financé 42 projets innovants, pour un montant de 2 387 400€. 50% des projets financés émanent de la filière Agroalimentaire – Santé – Nutrition

Des marges de progrès identifiées

-**L'aide au transfert de technologies**, ce qui permettrait d'aider en amont au développement des collaborations des laboratoires et des entreprises.

-**L'innovation non technologique**, qui pourrait permettre à Lille Métropole de financer par exemple des projets sur les filières insertion, économie sociale et solidaire, agriculture.

-**Les projets d'innovation des entreprises issues des incubateurs** et qui ne passent pas par le dispositif OSÉO pourraient être étudiés, de même que la phase de développement post création des TPE.

2/ la structuration en cours des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour mieux organiser valoriser les résultats de la recherche, au travers de démarches régionales et métropolitaines.

- L'enjeu à l'échelle régionale = construire le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) en impliquant l'ensemble des acteurs concernés y compris les collectivités territoriales
- Les appels à projets du PIA et les labellisations qui en découlent ont pour finalité de cartographier nationalement l'excellence en matière de recherche et de formation et de faire émerger les 5 à 10 campus universitaires capables de rivaliser avec les grandes universités européennes et internationales
- Un outil métropolitain en cours de construction qui s'inscrit dans la politique globale régionale : le comité métropolitain de l'innovation

D. Le soutien à l'entrepreneuriat.

Synthèse

Le soutien à l'esprit d'entreprendre et à la création d'activité est un sujet aujourd'hui en réflexion.

Lille Métropole menait jusqu'à présent une politique de soutien financier aux acteurs. La multiplicité des acteurs du territoire et des dispositifs existants appelle à davantage de lisibilité et de visibilité afin de mieux répondre aux besoins des créateurs aux différentes étapes de leur parcours.